

Juge unique

Rôle de la séance publique du 17/12/2025 à 14h00

Président : Monsieur VERGNE

Greffier : Monsieur MARQUIS

01) N° 2502909

RAPPORTEUR : M. VERGNE

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur M. G Zuriko Me SALIN

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de sursoir à l'exécution du jugement n° 2505340 du 14 novembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 7 février 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours à l'encontre de M. Zuriko G , fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an et lui a enjoint de procéder à un nouvel examen de la situation de M. G et de lui délivrer dans l'attente une autorisation provisoire de séjour.